

# INSTRUCTIONS RELATIVES À LA DEMANDE DE FINANCEMENT :

## Adapté aux Contextes d'Intervention Difficiles

Le présent livret d'instructions explique étape par étape au candidat comment remplir le formulaire adapté de demande de financement – Contextes d'intervention difficiles, et détaille les pièces justificatives qu'il doit joindre à la demande. Toutes les parties prenantes participant à l'élaboration de la demande sont priées de parcourir le présent livret. La demande de financement expose les raisons pour lesquelles un investissement est demandé au Fonds mondial. Dans les contextes d'intervention difficiles, elle doit être étayée par les sources d'information et données disponibles les plus récentes et, si possible, par les stratégies nationales ou les plans de relèvement du secteur de la santé, quand ils existent. Elle doit aussi s'appuyer sur un processus de dialogue au niveau du pays, qui soit ouvert à tous et multipartite, autant que faire se peut. La demande doit resituer les besoins prioritaires du pays considéré dans son contexte plus large et décrire en quoi la mise en œuvre de la subvention demandée permettra d'optimiser l'impact de l'investissement, en mettant la subvention au service du plus grand nombre et en contribuant dans la plus large mesure possible à la lutte contre la maladie ou à son élimination, dans le contexte considéré. Enfin, dans une demande de financement s'appliquant aux contextes d'intervention difficiles, le candidat doit mettre l'accent sur la faisabilité des programmes proposés dans le contexte donné et au regard des objectifs fixés pour chaque programme.

Le livret d'instructions se divise en quatre parties :

- **La première partie** décrit les conseils génériques mis à la disposition du candidat pour l'aider à démarrer et remplir sa demande de financement ;
- **La deuxième partie** décrit chaque section de la demande de financement et propose, au besoin, des orientations plus détaillées sur les données à fournir ;
- **La troisième partie** décrit les pièces à joindre à la demande de financement ;
- **La quatrième partie** contient une liste de récapitulative que le candidat peut utiliser pour vérifier que sa demande de financement est exhaustive et aboutie.

## Table des matières

<b>PREMIÈRE PARTIE : BIEN DÉMARRER</b> .....	<b>3</b>
<b>DEUXIÈME PARTIE : COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT</b> .....	<b>6</b>
RÉSUMÉ .....	8
SECTION 1 : CONTEXTE.....	8
SECTION 2 : DEMANDE DE FINANCEMENT .....	10
SECTION 3 : MISE EN ŒUVRE ET ATTÉNUATION DES RISQUES.....	12
SECTION 4 : PAYSAGE DE FINANCEMENT, COFINANCEMENT ET PÉRENNITÉ .....	15
DEMANDE DE FINANCEMENT HIÉRARCHISÉE AU-DELÀ DE LA SOMME ALLOUÉE (PAAR) .....	17
FONDS DE CONTREPARTIE (si applicable) .....	18
<b>TROISIÈME PARTIE : DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES À JOINDRE À LA DEMANDE DE FINANCEMENT</b> .....	<b>18</b>
Tableau(x) des lacunes programmatiques .....	19
Tableau(x) relatif(s) au paysage de financement .....	19
Cadre de résultats et budget.....	20
Liste des produits de santé, hypothèses les concernant et données de quantification.....	22
Liste des abréviations et des pièces jointes.....	23
Critères d’admissibilité des instances de coordination nationale.....	23
Approbation de la demande de financement par l’instance de coordination nationale .....	25
Cartographie des modalités de mise en œuvre .....	26
<b>ANNEXE 1 : Liste de contrôle à utiliser pour vérifier que le dossier de candidature est complet</b> .....	<b>27</b>

Si vous avez des questions, veuillez les adresser à [acesstofunding@theglobalfund.org](mailto:acesstofunding@theglobalfund.org)

### Introduction

Le présent livret d'instructions est destiné aux candidats souhaitant présenter une demande de financement adaptée de type « Contextes d'intervention difficiles » pour le cycle d'allocation 2017/2019 ; pendant lequel seront mises en œuvre les subventions sur la période 2018/2020.

Il complète les consignes figurant dans le formulaire de demande (ou « partie narrative » de la demande) et dans les documents clés accompagnant la demande de financement. Lorsque c'est nécessaire, le présent document propose des références croisées vers d'autres orientations techniques, politiques et autres documents de référence pertinents.

### Procédures différenciées de demande et d'examen

Le Fonds mondial a adopté une nouvelle approche concernant les demandes de financement, appelée « procédure différenciée de candidature ». L'objectif est d'assouplir et de moduler les demandes de financement en fonction des besoins et du contexte de chaque pays. Cette procédure de candidature modulable vise également à garantir que les candidats investissent davantage de temps dans la mise en œuvre des subventions destinées à sauver des vies. La procédure différenciée de demande de financement se décline en trois modalités :

1. Reconstitution de programme
2. Examen adapté (contextes d'intervention difficiles, transition, stratégies nationales (pilote), ou en cas de modification(s) majeure(s)), et
3. Examen complet.

Pour tout complément d'information sur les modalités différenciées de candidature, veuillez consulter le [Manuel du candidat](#) et la [Note de politique opérationnelle sur l'accès aux financements et l'établissement des subventions](#) (*disponible prochainement*).

Les pays candidats sont informés du montant de la somme qui leur est allouée et de la démarche de candidature admissible dans la lettre d'allocation qui leur sera adressée.

Le présent livret d'instructions concerne les demandes présentées à l'aide du « **Formulaire adapté – Contextes d'intervention difficiles** ». Les candidats remplissant les conditions pour adopter cette démarche d'examen recevront du Fonds mondial les modèles de documents propres à ce type de demande.

Les pays ou régions classés « contextes d'intervention difficiles » par le Fonds mondial se caractérisent par des difficultés en matière de gouvernance, un accès insuffisant aux services de santé, des contraintes de capacités et une certaine fragilité induite par des crises naturelles ou provoquées par la main de l'homme. Selon les difficultés propres à chaque contexte, on les classera i) soit dans la catégorie des « situations d'urgence extrême », ii) soit dans la catégorie « instabilité chronique ». Cette classification très large influe sur les mesures à prendre pour moduler au mieux la programmation et la gestion des subventions de façon à atteindre des résultats et un impact maximums dans le contexte donné.

Fondée sur les principes de flexibilité, de partenariat et d'innovation, [la Politique du Fonds mondial relative aux contextes d'intervention difficiles](#) fixe les orientations générales encadrant la participation du Fonds mondial dans ces zones d'intervention. Dans le droit fil de ces principes, la Note de politique opérationnelle sur les contextes d'intervention difficiles détaille les considérations pouvant s'appliquer au cas par cas à ce type de contexte pour tout ce qui concerne l'accès aux financements, l'établissement des subventions et la gestion des

subventions, l'objectif étant d'accroître l'impact des investissements du Fonds mondial dans ces situations complexes.

## Dépôt de la candidature

Une fois que leur dossier de demande de financement (comprenant la partie narrative et les pièces obligatoires à fournir) est prêt, les candidats doivent le soumettre à leur gestionnaire de portefeuille et copier le Département Accès aux Financements ([accesstofunding@theglobalfund.org](mailto:accesstofunding@theglobalfund.org)).

## Demandes combinées

Lorsque plusieurs de leurs composantes sont soumises aux mêmes modalités d'examen (en l'occurrence, examen adapté pour les contextes d'intervention difficiles), les candidats ont la possibilité de présenter une demande combinée. Le formulaire de demande de financement permet d'adresser : i) une demande de financement ciblant une composante unique, par exemple une demande spécifique au paludisme, ou ii) une demande combinée, ciblant au moins deux composantes, par exemple une demande portant sur les trois maladies et la mise en place de systèmes résilients et pérennes pour la santé, ou combinant la composante « tuberculose » et les systèmes pour la santé, ou encore associant les composantes « VIH » et « tuberculose ».

Le Fonds mondial encourage les candidats à présenter une demande de financement combinée : en effet, elle a ceci d'intéressant qu'elle leur permet de présenter de manière plus lisible la façon dont la somme allouée sera investie dans une riposte globale face à la maladie et aux problématiques concernant le système de santé, et d'exposer en quoi la subvention demandée optimise les synergies entre programmes.

Comme indiqué dans leur lettre d'allocation, les candidats sont vivement encouragés à maintenir ou accroître leurs investissements au profit des systèmes pour la santé au cours du cycle suivant. Si le candidat décide de présenter à différents moments des demandes de financement distinctes pour les composantes admissibles, plutôt que de soumettre une demande combinée, il est vivement encouragé à inclure dans **un seul et même dossier de candidature** l'intégralité de sa demande de financement relative aux systèmes résilients et pérennes pour la santé, évitant ainsi de fragmenter sa demande en plusieurs dossiers. Il s'agit de garantir la cohérence de la démarche. De préférence, la demande ciblant les systèmes résilients et pérennes pour la santé doit également être jointe à la toute **première** demande de financement que le candidat soumet. Ainsi, si le candidat présente en premier lieu une demande combinée pour le paludisme et les systèmes pour la santé, il est invité à y joindre la demande complète concernant la mise en place de systèmes résilients et pérennes pour la santé (en plus des investissements en faveur des systèmes pour la santé qui s'appliquent plus spécifiquement au paludisme).

Il convient de noter que, dans les pays enregistrant une charge de morbidité élevée pour la coïnfection tuberculose/VIH, les candidats devront impérativement présenter des demandes combinées pour ces deux maladies<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Les pays présentant une charge de morbidité élevée pour la coïnfection tuberculose et VIH sont notamment les suivants : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Cameroun, Congo, Congo (République démocratique du), Éthiopie, Ghana, Guinée-Bissau, Inde, Indonésie, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nigéria, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République centrafricaine, Swaziland, Tanzanie (République-Unie de), Tchad, Thaïlande, Zambie et Zimbabwe.

## Utilisation de documents nationaux existants

Le formulaire de demande est conçu de manière à favoriser l'utilisation de documents nationaux existants et à éviter une duplication inutile des informations figurant dans les documents sources. Dans un souci de concision, les candidats sont priés de citer en référence les documents nationaux pertinents plutôt que d'en reproduire le texte dans la partie narrative.

Compte tenu de la nature changeante et souvent instable des contextes d'intervention difficiles, les candidats peuvent, pour élaborer leur demande de financement, s'appuyer sur des sources d'information spécialisées autres que les documents stratégiques nationaux, pour autant que ces dernières fassent autorité à l'échelon national. Ces sources comprennent notamment, mais pas exclusivement, les plans d'urgence pour le secteur de la santé, les plans d'évaluation du secteur national de la santé et les plans d'action humanitaire.

Les documents nationaux pertinents doivent être clairement référencés et joints au dossier de candidature. Ne joignez aucun document non référencé dans la demande de financement et n'incluez que les documents qui permettent de justifier le choix des interventions.

Pour tout complément d'information, reportez-vous aux orientations détaillées figurant dans la deuxième partie du présent livret d'instructions (*Comment remplir le formulaire de demande de financement*).

## Nombre limite de pages

Pour chaque question, le candidat devra respecter le nombre maximum de pages indiqué pour développer sa réponse. Une page contient environ 500 mots. Veuillez respecter la limite fixée pour chaque question, en utilisant une police Arial standard de taille 11 et un interligne simple. Vous pouvez ajouter des illustrations graphiques (diagrammes ou tableaux, par exemple) pour mettre en évidence des informations ou tendances essentielles. L'ajout de tels supports est apprécié et n'est pas pris en compte dans le décompte des pages.

Le formulaire de demande exige du candidat un maximum de concision et de pertinence dans ses réponses. Le Fonds mondial se réserve le droit de retourner un dossier qui dépasserait le nombre maximum de pages autorisé, afin que le candidat le modifie et le soumette à nouveau.

## Calendrier de la soumission

La période de mise en œuvre de toute nouvelle subvention doit commencer juste après la fin de la période de mise en œuvre de la subvention en cours pour la composante de pays considérée, affectée au titre de la période d'allocation précédente. Par exemple, si une subvention arrive à échéance en décembre 2017, la date de démarrage de la subvention suivante, octroyée au titre du cycle 2017/2019, sera janvier 2018. Les financements affectés au titre de deux périodes d'allocation distinctes doivent s'enchaîner, mais ne peuvent se chevaucher. Chaque pays peut accéder à la somme allouée pour les composantes admissibles une fois par période d'allocation et par composante, par le biais de demandes combinées ou séparées, le Conseil d'administration devant donner son approbation avant la fin de la période d'allocation (soit le 31 décembre 2019). En principe, la planification et la mise en œuvre des subventions doivent s'aligner sur les cycles nationaux de planification. Les subventions octroyées par le Fonds mondial s'étendent classiquement sur trois ans, sauf autorisation contraire du Conseil d'administration.

Veillez-vous reporter au [Manuel du candidat](#) pour tout complément d'information sur la méthodologie d'allocation, et au [Document de politique opérationnelle sur la révision des](#)

[subventions](#) pour des informations détaillées sur la période de mise en œuvre et les prorogations possibles.

## Traduction des documents

Le Fonds mondial accepte les documents de candidature en anglais, en français, en russe et en espagnol. La langue de travail du Secrétariat et du Comité technique d'examen des propositions est l'anglais.

Le Fonds mondial ne traduira que **le formulaire d'application** ('narratif') et les **documents principaux du dossier de candidature** (par exemple, la partie narrative de la demande de financement et les tableaux obligatoires) soumis en français, en espagnol ou en russe. Les documents annexes joints par ailleurs peuvent être soumis dans la langue originale dans laquelle ils ont été rédigés, mais le Fonds mondial ne fera traduire que les sections précises auxquelles il est fait référence dans la demande de financement. Par conséquent, il est important que les candidats indiquent clairement les sections à consulter, en précisant les numéros des pages où figurent les informations utiles. Étant donné que le Secrétariat ne peut assurer la traduction de tous les documents supplémentaires, **il encourage par ailleurs les candidats à soumettre les annexes les plus importantes en anglais**. Les candidats sont **encouragés** à faire traduire tous les documents requis en anglais, avant de remettre leur dossier de candidature. Si vous avez des questions, veuillez prendre contact avec votre gestionnaire de portefeuille du Fonds.

## DEUXIÈME PARTIE : COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT

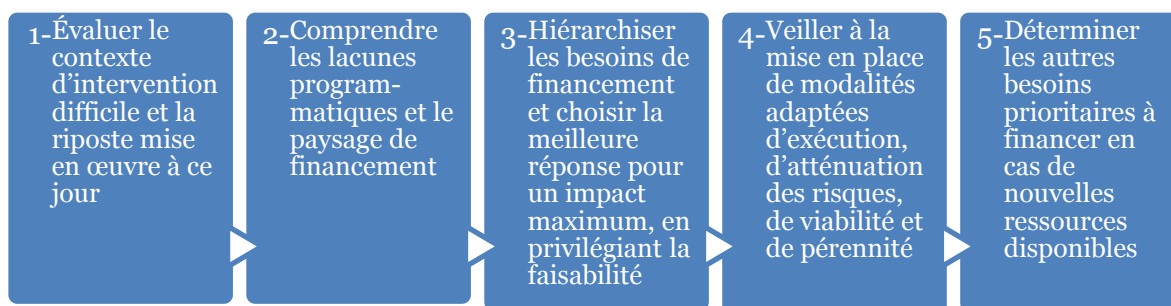
La formulation de la demande de financement fait partie intégrante du processus continu de dialogue au niveau du pays, lequel permet à un large éventail de parties prenantes de s'associer à la définition des besoins, à l'élaboration des stratégies et ripostes nationales, aux efforts de mobilisation de ressources, ainsi qu'à la hiérarchisation des interventions et actions qui produiront un impact maximum. Il est essentiel d'analyser les contraintes et la faisabilité de la riposte, ainsi que d'axer la réflexion sur la notion d'investissement stratégique pendant l'ensemble du processus d'élaboration de la demande de financement afin de privilégier le financement des interventions qui auront l'impact le plus marqué dans le contexte considéré.

Si possible, les candidats se référeront aux documents stratégiques nationaux existants ou aux plans de relèvement qui reflètent avec justesse le contexte dans lequel s'inscrit la demande ; toutefois, ils devront peut-être recourir à d'autres sources d'information spécialisées pour obtenir des données à jour. Les candidats sont encouragés à analyser les informations stratégiques disponibles, extraites par exemple des études épidémiologiques, des diagnostics de besoins, des évaluations d'impact, des examens des programmes en cours ou encore des analyses de lacunes.

Les problèmes propres aux contextes d'intervention difficiles tendent à accroître la vulnérabilité de certains groupes de population ou à aggraver les freins d'accès aux services. Par conséquent, chaque candidat accordera une attention particulière aux points suivants : inégalités dans l'accès aux services, résultats des programmes bénéficiant aux populations-clés et vulnérables, efforts engagés pour éliminer les freins d'accès aux services liés aux droits humains et aux questions de genre, et rôle joué par les communautés dans la mise en œuvre des précédents programmes. Au fil de cette phase d'analyse et du processus de dialogue au

niveau du pays, il convient donc veiller à impliquer les populations-clés et vulnérables<sup>2</sup>, le cas échéant, et les organisations de la société civile participant à la lutte contre les maladies. Pour tout complément d'information, reportez-vous à la note d'orientation du Fonds mondial sur le dialogue au niveau du pays (*disponible prochainement*).

La demande de financement suit la séquence logique décrite ci-dessous :



Les candidats présentant une demande pour les contextes d'intervention difficiles doivent chercher à produire les résultats et impacts les plus marqués **dans le contexte qui leur est propre**, sans jamais négliger la notion de « priorité » ou de centrage minimum des investissements du Fonds mondial, notion qui variera selon le contexte. Dans les situations d'urgence extrême, la priorité d'investissement du Fonds mondial est notamment de garantir la prestation des services essentiels et la pérennisation des acquis, et, dans tous les cas possibles, d'appuyer le maintien et/ou le renforcement des systèmes de santé. Dans les autres contextes difficiles, l'investissement du Fonds mondial sera *a minima* centré sur la mise en place de systèmes résilients et pérennes pour la santé et sur le maintien ou l'élargissement de la couverture effective des services.

Il est important de préciser que le principe de flexibilité est au cœur de [la Politique du Fonds mondial relative aux contextes d'intervention difficiles](#), l'objectif étant de réduire la charge de travail que représente l'élaboration d'une demande de financement dans ces situations complexes. Les flexibilités dont peut bénéficier le candidat seront définies par le Fonds mondial et communiquées par l'équipe pays au moment où la demande doit être préparée. Pour tout complément d'information, les candidats sont invités à consulter la [Note de politique opérationnelle du Fonds mondial sur les contextes d'intervention difficiles](#) (*disponible prochainement*). De manière générale, comme indiqué ci-dessus, les candidats doivent chercher à produire les meilleurs résultats possibles dans le contexte considéré, en imaginant une riposte souple pouvant s'adapter à l'évolution du contexte (surtout dans les situations d'urgence extrême).

Avant de mettre la dernière main à leur demande de financement et de la soumettre, les candidats sont invités à utiliser l'annexe 1 comme liste de contrôle pour contrôler la complétude de leur demande.

Tout en respectant le principe de base selon lequel le candidat doit chercher à produire les meilleurs résultats et impacts possibles dans le contexte d'intervention difficile considéré, le Comité technique d'examen des propositions adaptera les critères d'examen standard au cas

---

<sup>2</sup> Le Fonds mondial définit le terme « population-clé » comme suit : groupe de personnes davantage frappées par l'une des trois maladies et dont l'accès aux services est plus limité. Ce terme s'applique également aux groupes visés par des mesures pénales ou marginalisés. Par exemple, dans le contexte du VIH, les populations-clés sont notamment les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes, les personnes transgenres, les professionnels du sexe, les consommateurs de drogue injectable et les personnes vivant avec le VIH. Le Fonds mondial attribue également un statut particulier aux populations vulnérables, à savoir celles souffrant d'une plus grande vulnérabilité dans un contexte spécifique (les réfugiés, migrants, personnes déplacées à l'intérieur de leur pays). Pour une définition complète du terme, veuillez consulter le [site Web](#) du Fonds mondial.

par cas, au moment d'évaluer les demandes de financement s'appliquant à ces contextes. Par ailleurs, le Comité technique tiendra compte de critères spécifiques aux contextes d'intervention difficiles : i) éléments d'explication ou de justification fournis par le candidat concernant les problèmes propres au contexte considéré, et ii) toute exception ou mesure d'assouplissement approuvée préalablement par le Secrétariat avant le dépôt de la demande de financement. Les flexibilités dont peut bénéficier le candidat seront définies par le Fonds mondial et communiquées par l'équipe pays au moment où la demande doit être préparée. Veuillez-vous reporter à la Politique relative aux contextes d'intervention difficiles.

## RÉSUMÉ

La section « résumé » du formulaire-type de demande de financement comprend d'importantes rubriques d'information destinées à la gestion administrative. Dans la rubrique « Candidat », donnez le nom du pays ou de l'instance multi-pays concernée. Dans la rubrique « Composante(s) », dressez la liste de toutes les composantes figurant dans la demande de financement. Dans les rubriques « Demande de financement pour la somme allouée » et « Demande de financements hiérarchisés au-delà de la somme allouée », veuillez indiquer les montants respectifs demandés et préciser s'ils sont libellés en dollars US ou en euros. Vérifiez que les montants saisis coïncident avec les chiffres fournis dans tous les documents versés au dossier de candidature. La devise choisie sous cette rubrique sera celle utilisée pour la mise en œuvre de la subvention, comme indiqué dans la lettre d'allocation.

## SECTION 1 : CONTEXTE

Pour qu'un programme ait les meilleures chances de générer un impact maximum, il doit dès sa conception être ancré dans la réalité épidémiologique, opérationnelle, sociale, politique et économique du pays ou de la région considérée, et s'inspirer des enseignements tirés des précédentes périodes de mise en œuvre. Dans la première section du formulaire de demande, le candidat est donc prié de présenter une analyse sommaire du contexte d'intervention difficile dans lequel s'inscrit la demande de financement. En outre, il est prié dans toute la mesure possible de brosser une vue d'ensemble du système de santé et de la situation épidémiologique propre à chaque maladie, en indiquant par exemple les tendances dans la prévalence et l'incidence, les principaux facteurs, les populations à risque, et en incluant notamment des informations sur la participation et les actions communautaires, ainsi que les freins d'accès aux services de santé liés aux droits de l'Homme et aux questions de genre.

Le candidat est par ailleurs encouragé à décrire en quoi les principales difficultés propres au contexte d'intervention considéré entravent la mise en œuvre des programmes de lutte contre les maladies ou la mise en place de systèmes résilients et pérennes pour la santé. Par exemple, en cas de conflit armé, il se peut que les laboratoires des centres de santé soient détruits, que l'accès aux services de diagnostic de la tuberculose et du VIH soit gravement compromis, ou encore que, faute d'encadrement du programme de lutte contre la tuberculose, aucune action concertée de renforcement des capacités techniques ne puisse être mise en place dans la durée pour accroître les maigres taux de dépistage des tuberculoses multi-résistantes et la mise sous traitement des patients.

Le candidat doit s'assurer que le contenu de la demande s'appuie sur les résultats déjà obtenus, ainsi que sur les retours d'expérience et enseignements qui se dégagent des interventions menées dans le contexte considéré au cours de la précédente période de mise en œuvre. Ces enseignements qui étayent la conception de la demande peuvent aussi être tirés d'exercices plus larges d'examen des programmes, d'autres évaluations, lorsqu'elles sont disponibles, ou encore de programmes financés par d'autres bailleurs dans le contexte à l'étude ou dans d'autres contextes d'intervention analogues. Il est conseillé aux candidats de s'assurer le concours technique de partenaires, afin qu'ils les accompagnent dans cet exercice. Chaque





candidat dressera notamment un bilan des réussites et des difficultés rencontrées dans la réalisation des cibles programmatiques fixées pour la précédente période de mise en œuvre. Il décrira par exemple ce qui a bien fonctionné dans le contexte considéré et peut être répliqué ou encore optimisé, les approches programmatiques qui n'ont pas donné les résultats attendus et les mesures qui sont adoptées pour lever les obstacles ou freins et ainsi accroître les effets et impacts de la riposte mise en œuvre.

Dans l'ensemble, cette section constitue un point de départ pour justifier la riposte choisie. C'est à partir de ces éléments que le candidat détaillera à la section 2 les stratégies et approches novatrices qu'il emploiera pour optimiser l'efficacité et l'efficience du ou des programmes dans le contexte d'intervention considéré.

Si possible, les informations stratégiques et éléments d'analyse qui orientent le contenu de la demande de financement doivent être extraits des versions actualisées les plus récentes des documents stratégiques nationaux disponibles, par exemple les plans stratégiques nationaux, les dossiers d'investissement, les plans de relèvement du secteur de la santé, les stratégies de réponse opérationnelle aux catastrophes, et autres. Si aucun plan stratégique national n'est disponible, ou qu'une crise humanitaire récente a fait évoluer le contexte au point de rendre le plan en vigueur caduc, le candidat devra préciser les sources d'information utilisées et les hypothèses posées dans la conception du programme. Par exemple, dans les pays confrontés à des situations d'urgence extrême, les directives d'intervention dans les situations de crise humanitaire (manuel SPHERE) et les données récentes rassemblées par diverses voies, telles que les diagnostics ponctuels de besoins, peuvent servir à étayer l'élaboration de la demande de financement.

Les candidats sont priés de référencer les documents contenant les informations contextuelles clés sur le pays concerné dans le tableau figurant dans cette section du formulaire. Le contenu référencé ne doit pas être répété dans la demande de financement. Le candidat doit préciser les sections à consulter, ainsi que les numéros des pages de chaque document de référence où les examinateurs trouveront les informations contextuelles pertinentes étayant la demande de financement. Si vous présentez une demande combinée associant plusieurs composantes de maladie, veuillez préciser à quelle maladie se rapporte chaque document référencé.

 Les candidats ne joindront que les documents apportant un éclairage utile à la demande de financement et s'abstiendront de dresser une longue liste d'annexes diverses qui pourraient diluer l'information, plutôt que la préciser.



**Documents utiles pour compléter cette section :**

- [la Politique du Fonds mondial relative aux contextes d'intervention difficiles](#)
- [Note de politique opérationnelle du Fonds mondial sur les contextes d'intervention difficiles](#) (*disponible prochainement*)
- [Notes d'information du Fonds mondial](#)
- [Plan d'action du Fonds mondial en faveur des populations-clés](#)
- [Stratégie du Fonds mondial en matière d'égalité de genre](#) et [Stratégie en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre](#)
- Note d'orientation du Fonds mondial sur la programmation des interventions axées sur les droits de l'Homme et les questions de genre dans les contextes d'intervention difficiles (*disponible prochainement*).

## SECTION 2 : DEMANDE DE FINANCEMENT



**Il est conseillé aux candidats de remplir le(s) tableau(x) des lacunes programmatiques, le(s) tableau(x) relatif(s) au paysage de financement, le budget et le cadre de performance avant de répondre aux questions de la section 2.**

Après avoir posé à la section 1 le contexte programmatique global dans lequel s'inscrit la demande, cette deuxième section permet de décrire les modules et interventions proposés pour financement, et ce, pour chaque composante incluse dans la demande. **Les candidats doivent s'assurer que les modules essentiels au programme figurent bien dans la demande de financement pour la somme allouée et expliquer en termes clairs les raisons justifiant le choix des interventions prioritaires.** Il est crucial de choisir judicieusement les priorités d'intervention – modules programmatiques, interventions, zones où la charge de morbidité est la plus élevée et populations-clés et vulnérables – si l'on veut garantir l'utilisation optimale des ressources disponibles pour maximiser l'impact de la subvention et ainsi contribuer à l'élimination des maladies dans le contexte considéré.

Si les candidats sont invités à se montrer ambitieux dans leur demande, il est extrêmement important qu'ils réfléchissent attentivement à la faisabilité des interventions proposées dans le contexte considéré, en tenant dûment compte de la « priorité » d'intervention du pays ou du ciblage minimum de l'investissement du Fonds mondial, comme décrit plus haut. Le candidat doit se demander s'il serait opportun dans le contexte considéré de prévoir une phase pilote pour certaines interventions ou une mise en œuvre en plusieurs étapes, plutôt que d'introduire d'emblée les interventions à grande échelle. Ainsi, à partir des enseignements tirés de l'approche pilote, les interventions pourraient être corrigées et ensuite élargies.

Pour remplir cette section, le candidat part des analyses de lacunes présentées dans **le(s) tableau(x) des lacunes programmatiques et le(s) tableau(x) relatif(s) au paysage de financement**. Les données analytiques des tableaux doivent renvoyer aux indicateurs et cibles fixés pour chaque module dans le **cadre de performance**, ainsi qu'à l'évaluation chiffrée des modules et interventions indiquée dans le **budget**. Il est important de veiller à la cohérence globale de l'ensemble des documents. Par exemple, les taux de couverture figurant dans le tableau des lacunes programmatiques doivent correspondre aux cibles du cadre de résultats s'appliquant à la couverture des interventions.

Cette section s'applique aux demandes de financement spécifiques à une maladie (question 2.1), et aux demandes de financement en faveur de systèmes résilients et pérennes pour la santé (question 2.2). Le candidat ne devra répondre qu'aux questions pertinentes pour la demande de financement : s'il centre sa demande sur une maladie particulière, il ne complètera que la section 2.1, tandis que si sa demande se limite aux systèmes résilients et pérennes pour la santé, il ne répondra qu'à la question 2.2.

Par ailleurs, comme indiqué plus haut, le Fonds mondial encourage les candidats à présenter dans **un seul et même dossier de candidature** leur vision globale des investissements qu'il faut consentir en faveur de systèmes résilients et pérennes pour la santé, afin de limiter les doubles emplois et de favoriser les synergies et les gains d'efficacité dans les investissements au profit des systèmes de santé. Toutefois, dans certains contextes particuliers, le candidat peut se trouver dans l'obligation de fragmenter sa demande pour l'étaler sur différentes périodes et/ou la répartir dans différents dossiers. Dans ce cas, il serait utile que le candidat explique dans la première demande de financement en quoi les différents financements sollicités en faveur des systèmes de santé sont complémentaires. De même, dans les situations d'urgence extrême où il est prématuré ou inenvisageable d'investir dans la mise en place de systèmes résilients et pérennes pour la santé, le candidat peut fournir quelques éléments d'explication justifiant l'absence d'investissement.

Lorsque le candidat présente une demande combinée pour plusieurs composantes, il doit compléter la section pour chaque composante. Le choix de programmes concertés et de prestations de services communes ouvrira la voie à d'importants gains d'efficacité et d'économies au sein des programmes mis en œuvre dans les contextes d'intervention difficiles. Les candidats tenus de présenter une demande combinée pour la tuberculose et le VIH sont priés de réfléchir aux modes de coordination à mettre en place, aux gains d'efficacité qui en résulteront et à l'impact attendu de cette programmation conjointe. Les candidats doivent également préciser dans leur réponse le degré d'intégration des systèmes de prestation de services et le degré de coordination des processus d'élaboration de politiques mis en œuvre au niveau de chaque système. Dans sa réponse, le candidat précisera en quoi le programme associera activement les communautés à la mise en œuvre des programmes pour un impact maximum. Veuillez-vous reporter aux [notes d'information sur le VIH et la tuberculose](#) pour consulter les orientations techniques pertinentes. Les candidats qui ont opté pour une demande combinée sont invités à décrire les gains d'efficacité et les modalités d'intégration de services prévus.

*Remarque sur les situations d'urgence extrême :* Dans les situations d'urgence extrême, caractérisées par une grande instabilité et, parfois même, une extrême volatilité, le candidat devra décrire les dispositions qu'il entend adopter pour gérer l'évolution de la situation. En d'autres termes, il est prié de réfléchir aux mesures à prendre pour ajuster à la hausse ou à la baisse la portée du programme, en fonction de l'évolution du contexte. Cette réflexion menée en amont facilitera la reprogrammation rapide des interventions à l'établissement de la subvention et/ou pendant la mise en œuvre, l'objectif étant de proposer une riposte souple et efficace s'insérant au mieux dans le contexte considéré. Au cours de la phase de planification, le candidat doit également s'intéresser aux types de changements particuliers qui pourraient l'amener à engager ou déclencher un nouveau plan d'urgence ou à revoir la portée des interventions retenues. Citons par exemple les déplacements de populations en cas d'escalade d'un conflit, les difficultés d'accès à une zone auparavant ouverte, ou encore l'ouverture d'une zone auparavant inaccessible. S'il y a lieu, dans cette réflexion, le candidat peut expliquer la façon dont les partenariats seront élargis afin de garantir la coordination et l'accès à l'assistance technique et aux ressources, à l'appui de prestations de services plus efficaces.

À moins d'en être exemptés, les candidats issus des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et supérieure doivent démontrer, preuves à l'appui, que les modules choisis satisfont à l'**exigence de ciblage de la demande**<sup>3</sup>. Cette exigence vise à garantir que la somme allouée est investie avec stratégie en direction des populations-clés et vulnérables et à l'appui de l'élimination des obstacles liés aux droits humains et aux questions de genre, afin que l'impact de la subvention soit maximal. Si cette exigence ne concerne que les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et supérieure, toutes les demandes de financement doivent, indépendamment de la catégorie de revenu du pays candidat et selon qu'il convient, prévoir des interventions visant à lever les freins d'accès aux services et les vulnérabilités liés aux droits humains et aux questions de genre. Étant donné que les populations-clés et vulnérables, notamment les femmes et les filles, se trouvent généralement en situation de vulnérabilité accrue et même privées d'accès aux services dans les contextes d'intervention difficiles, les candidats sont encouragés à veiller tout particulièrement à inclure des prestations de services adaptées en direction de ces populations dans la demande de financement. Ils trouveront des informations utiles dans la Note d'orientation du Fonds mondial sur la programmation des interventions axées sur les droits humains et les questions de genre dans les contextes d'intervention difficiles.

---

<sup>3</sup> [Politique du Fonds mondial en matière de pérennité, de transition et de cofinancement.](#)

**Veillez-vous reporter aux orientations techniques des notes d'information pertinentes du Fonds mondial pour en savoir davantage sur l'élaboration de la demande de financement.**



**Documents utiles pour compléter cette section :**

- [Liste d'admissibilité du Fonds mondial pour 2017](#)
- [Notes d'information du Fonds mondial](#)
- [Manuel sur le cadre modulaire du Fonds mondial](#)
- [Politique du Fonds mondial en matière de pérennité, de transition et de cofinancement](#)
- Note d'orientation du Fonds mondial sur la programmation des interventions axées sur les droits de l'Homme et les questions de genre dans les contextes d'intervention difficiles (*disponible prochainement*)
- [Formation électronique du Fonds mondial](#)

## SECTION 3 : MISE EN ŒUVRE ET ATTÉNUATION DES RISQUES

Après avoir décrit les modules et les interventions proposés dans la demande de financement, le candidat est prié d'aborder la question des capacités de mise en œuvre et mesures d'atténuation des risques requises pour permettre la réalisation du programme dans le contexte considéré. Dans cette section, le candidat devra expliciter les modalités de mise en œuvre proposées pour les interventions prévues, ainsi que les risques opérationnels décelés et les mesures d'atténuation prises en conséquence.

### 3.1 Description sommaire des modalités de mise en œuvre



**Il est recommandé aux candidats de mettre à jour leur cartographie des modalités de mise en œuvre.**

Étant donné que les difficultés de mise en œuvre sont par définition plus marquées dans les contextes d'intervention difficiles, le Fonds mondial recommande aux candidats de veiller tout particulièrement à décrire dans la demande de financement les mesures spécifiques qui seront adoptées pour lutter contre les goulots d'étranglement. À la section 3.1, les candidats doivent décrire précisément les modalités de mise en œuvre retenues pour le programme. Pour ce faire, ils sont invités à mettre l'accent sur les éléments suivants :

- Enseignements tirés, par exemple concernant l'efficacité des modalités de mise en œuvre, les capacités des maîtres d'œuvre, etc.
- Rôle joué dans la mise en œuvre et le suivi stratégique par les communautés et les représentants des organisations de femmes, des populations-clés et vulnérables et des personnes vivant avec l'une ou l'autre des trois maladies
- Mécanismes d'achat prévus pour la subvention, y compris description globale de la chaîne d'approvisionnement, notamment des modalités retenues pour garantir l'entreposage et la distribution des produits de santé
- Coordination au niveau des bénéficiaires principaux, le cas échéant (y compris pour des zones géographiques multiples et/ou différentes maladies)
- Capacité technique de mettre en œuvre l'ensemble des interventions prévues dans la subvention, et en particulier celles axées sur l'élimination des obstacles liés aux questions de genre et aux droits de l'Homme entravant la mise en œuvre des programmes.

Pour garantir l'efficacité de l'action et la reddition de comptes dans les contextes d'intervention difficiles, le candidat doit parfois envisager des solutions de mise en œuvre

novatrices pour les prestations de services, y compris des prestations intégrées là où c'est faisable, une autonomisation accrue des acteurs communautaires et des populations-clés, le transfert de tâches plus nombreuses vers ces derniers, l'utilisation des dispositifs d'approvisionnements d'autres programmes partenaires, etc.

*Remarque sur les situations d'urgence extrême* : Le candidat est invité à démontrer dans sa réponse que les modalités de mise en œuvre choisies sont suffisamment souples et dynamiques pour s'adapter à l'évolution des circonstances et assurer la continuité des prestations de services. Par exemple, le candidat peut préciser quelles organisations partenaires peuvent être immédiatement sollicitées en cas de difficultés, ou mettre en avant les possibilités de transfert d'activités vers un sous-réципиendaire en capacité d'agir dans le cas où le sous-réципиendaire désigné pour une activité ne serait plus en mesure d'assurer les prestations prévues.

Le Fonds mondial demande généralement aux candidats de désigner leurs maîtres d'œuvre, mais, dans certains contextes difficiles, il peut nommer directement le réципиendaire principal et/ou les sous-réципиendaire qu'il juge les mieux à même de mettre en œuvre la subvention. Quoi qu'il en soit, le Fonds mondial recommande aux candidats de prévoir dans leur demande des mesures appropriées de renforcement des capacités des organismes nationaux maîtres d'œuvre pour tout ce qui concerne l'encadrement, la planification, la gestion et le suivi stratégique.

Le tableau figurant dans cette section permet au candidat de décrire de manière systématique la façon dont les modules et interventions programmatiques clés seront exécutés dans le contexte considéré et les rôles que seront appelés à jouer les différents organismes concernés dans la mise en œuvre. À défaut de remplir le tableau, les candidats peuvent mettre à jour et joindre la carte des modalités de mise en œuvre dressée pendant la phase d'établissement de la subvention du cycle d'allocation précédent, tout en indiquant clairement les changements apportés. Les candidats proposant une modification majeure des modalités de mise en œuvre retenues précédemment sont priés de décrire les changements proposés et de préciser en quoi ils favorisent le déploiement du programme.

Une modification est dite majeure si elle concerne par exemple le choix des principales entités chargées de la mise en œuvre (réципиendaire principal et principaux sous-réципиendaire), ou encore si le candidat prévoit de revoir en profondeur les flux de fonds ou de marchandises (nouveau dispositif d'achat). Les candidats se reporteront au deuxième critère d'admissibilité des instances de coordination nationale pour plus d'informations sur la sélection du réципиendaire principal. Si vous avez des questions sur la nature des modifications que vous souhaitez apporter, veuillez consulter votre questionnaire de portefeuille du Fonds.

Le Fonds mondial encourage les candidats à envisager un financement à deux voies, à savoir le choix d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux pour assumer la fonction de réципиendaire principal dans la mise en œuvre des subventions que leur octroie l'Organisation pour chaque composante (voir [Manuel du candidat](#)).

### **3.2 Principaux risques liés à la mise en œuvre**

Parce que les contextes d'intervention difficiles comportent par nature d'importants risques programmatiques, le candidat doit, dans sa demande de financement, mettre fortement l'accent sur l'analyse des risques et les mesures d'atténuation, afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente.

Les candidats sont invités à se référer à la liste des *principaux risques programmatiques* diffusée par le Fonds mondial pendant le processus de dialogue au niveau du pays, ainsi qu'à tout autre risque clé anticipé (le cas échéant) pour la période de mise en œuvre de la

subvention demandée. Ils sont priés de préciser la ou les mesures d'atténuation qu'ils entendent mettre en place face à chaque risque pour assurer l'exécution efficace du programme. La liste des principaux risques diffusée par le Secrétariat peut contenir les mesures d'atténuation qui ont été approuvées de concert avec le(s) bénéficiaires principaux. Dans ce cas, le candidat est prié de les passer en revue et de formuler ses observations ou recommandations quant aux améliorations éventuelles à apporter aux mesures prévues, ou à l'ajout de nouvelles mesures souhaitées. Les candidats peuvent également faire référence à tout investissement proposé dans la section 2 de la demande de financement en vue du traitement des risques.

Parmi les grands domaines de risque, qu'ils soient programmatiques ou liés à la mise en œuvre, on peut citer les suivants :

- Risques programmatiques et liés au suivi-évaluation (par exemple, qualité des données et du programme, questions d'accès, promotion de l'équité et des droits de l'Homme, pérennité, etc.)
- Risques liés à la gestion des achats et des approvisionnements (par exemple, prévisions et quantification, achats, entreposage et distribution, logistique du dernier kilomètre, produits obtenus à un coût supérieur aux prix internationaux, etc.)
- Risques financiers (par exemple, risque de fraude, corruption ou abus de biens sociaux, inefficacité financière, etc.)
- Risques liés à la gouvernance et à la gestion du programme (par exemple, coordination et suivi stratégique du programme par l'instance de coordination nationale, coordination entre le bénéficiaire principal et les partenaires et entités nationales, résultats du bénéficiaire principal et/ou suivi stratégique des sous-bénéficiaires, participation concrète des communautés, etc.)

Les candidats peuvent également inclure les principaux risques externes qui peuvent avoir des conséquences négatives ou involontaires sur les résultats et la mise en œuvre du programme. Citons notamment :

- les facteurs macroéconomiques, y compris la hausse inattendue du prix des produits, l'inflation et le taux de change moyen par rapport aux devises des marchés locaux,
- l'instabilité du pays en termes de changements politiques importants ou de troubles sociaux, conflits, crises humanitaires en cours, insuffisance de l'infrastructure matérielle, catastrophes naturelles, corruption, et
- les élections nationales à venir ou les changements importants en matière de direction nationale susceptibles d'avoir un impact sur la mise en œuvre du programme.

Les candidats doivent tenir compte des principaux risques dès le stade d'élaboration de la demande de financement afin de veiller à réserver suffisamment de crédits pour financer les mesures d'atténuation. Ces ressources affectées peuvent provenir de l'enveloppe allouée, de sources nationales ou encore de sources extérieures. Dans les cas applicables, le candidat peut expliquer la façon dont les partenaires concernés participeront au traitement des risques et des goulots d'étranglement. Les crédits réservés à l'assistance technique dans la demande de financement et destinés au renforcement de la capacité de mise en œuvre peuvent également être mentionnés dans cette section. Si le candidat estime que, pour favoriser les résultats et l'impact du programme, il est plus opportun de traiter en priorité certains risques pendant la phase de mise en œuvre, avant d'affecter des moyens en direction d'autres risques, il doit fournir quelques éléments de justification et préciser quand les mesures d'atténuation supplémentaires seront mises en place. Ce sera par exemple le cas dans les contextes instables, les situations marquées par des bouleversements politiques et les crises humanitaires.

## SECTION 4 : PAYSAGE DE FINANCEMENT, COFINANCEMENT ET PÉRENNITÉ



**Si ce n'est déjà fait, il est conseillé au candidat de remplir le(s) tableau(x) relatif(s) au paysage de financement avant de compléter la section 4 du formulaire de demande de financement. Les candidats exemptés de l'obligation de cofinancement par le Fonds mondial ne sont pas tenus de remplir cette section, mais ils devront compléter le tableau.**

Pour obtenir un impact durable et pérenniser les actions nationales contre les trois maladies, les engagements financiers publics doivent jouer un rôle prépondérant dans l'application des stratégies nationales. Les ressources octroyées par le Fonds mondial sont loin d'être suffisantes pour prendre en charge le coût total d'un programme techniquement solide. Il est donc essentiel d'évaluer, d'une part, la façon dont la demande de financement s'inscrit dans le paysage global de financement, sans oublier les crédits publics et les financements d'autres bailleurs, et, d'autre part, les mesures que le gouvernement national prévoit d'adopter pour augmenter d'année en année les ressources affectées au programme national de lutte contre la maladie et au secteur de la santé.

Le tableau ci-dessous expose dans les grandes lignes les principaux objectifs que le candidat devra évaluer pour remplir cette section.

Principaux objectifs de l'évaluation	Éléments à évaluer
Évaluer les tendances et actions relatives à l'accroissement des dépenses publiques de santé en vue de la réalisation des buts et objectifs de couverture sanitaire universelle	Tendances relatives aux dépenses publiques de santé
	Actions ou réformes prévues pour accroître les ressources nationales consacrées à la santé et renforcer l'efficacité et l'efficacités des dépenses de santé
	Concours du Fonds mondial pour la mise au point d'une stratégie de financement de la santé et/ou l'application de réformes du financement de la santé
Évaluer la mise en œuvre des engagements de cofinancement pris lors du précédent cycle d'allocation (autrefois appelée « volonté de payer »)	Évaluer les preuves factuelles de la mise en œuvre effective des engagements
	Exposer les raisons justifiant le non-respect des engagements pris, le cas échéant
Évaluer le paysage de financement	Évaluer les besoins de financement et les principaux inducteurs de coûts
	Évaluer les financements disponibles et les lacunes restant à combler pour les principaux volets programmatiques
	Évaluer les actions prévues pour combler les déficits de financement
Veiller à ce que les engagements nationaux prévus pour la période d'allocation suivante répondent aux critères minimums permettant d'accéder pleinement à la contrepartie prévue par l'« incitation au cofinancement »	Déterminer si le cofinancement couvre une part croissante des principaux coûts liés aux plans nationaux de lutte contre les maladies et/ou aux interventions de renforcement des systèmes de santé
	Évaluer les interventions ou activités qui doivent être cofinancées ainsi que les mesures de suivi et de rapport prévues pour rendre compte de la mise en œuvre effective des engagements de cofinancement
	Le cas échéant, exposer les raisons pour lesquelles les engagements de cofinancement ne satisfont pas aux critères

	minimums permettant d'accéder pleinement à la contrepartie prévue par l'« incitation au cofinancement »
Évaluer la pérennité à plus long terme	Évaluer les principaux obstacles à la pérennisation et les actions mises en place pour les éliminer
	Évaluer dans quelle mesure la demande de financement contribue à la pérennisation du programme

#### 4.1 Paysage de financement et cofinancement

En plus des réponses données dans le tableau de la question 4.1, les candidats doivent, dans tous les cas utiles, fournir des éléments d'explication et/ou de justification pour étayer leur évaluation du paysage de financement et des modalités de cofinancement. Par exemple :

- 4.1a) Si les engagements du gouvernement pour le cycle d'allocation 2014/2016 n'ont pas été pleinement mis en œuvre, les candidats devront exposer les raisons pour lesquelles les dépenses publiques ont été inférieures aux cibles prévues.
- 4.1b) Le cas échéant, les candidats devront également exposer les raisons pour lesquelles les engagements de cofinancement pour la période d'allocation 2017/2019 ne sont pas conformes à la politique ad hoc et/ou ne satisfont pas aux critères minimums requis pour débloquent l'intégralité de l'enveloppe prévue au titre de l'incitation au cofinancement.

#### 4.2 Pérennité

Pour préparer leur réponse, les candidats sont invités en premier lieu à évaluer les coûts globaux de la stratégie nationale, les fonds disponibles, ainsi que les déficits de financement touchant certains grands volets programmatiques, et ce, pour toute la période de mise en œuvre couverte par la demande de financement. Les candidats pourront affiner leur compréhension des coûts et des lacunes en remplissant, pour chaque composante de maladie, la feuille « detailed financial gap » (détail du déficit de financement) figurant dans le(s) tableau(x) relatif(s) au paysage de financement, selon qu'il s'applique à la demande.

Ils sont priés d'engager une réflexion sur les principaux obstacles à la pérennisation du ou des programmes proposés pour financement. Dans leur réponse, les candidats peuvent inclure une description des principales mesures prévues pour mieux pérenniser les programmes financés par le Fonds mondial, en tenant dûment compte des stratégies et réformes en cours et/ou prévues à l'appui du financement de la santé, de la mise en place de systèmes résilients et pérennes pour la santé et du renforcement du cadre juridique, le cas échéant. En outre, ils peuvent expliquer succinctement en quoi les financements demandés appuient les stratégies et actions de pérennisation des programmes, en particulier s'ils sont largement tributaires des ressources octroyées par le Fonds mondial et ciblent les populations-clés ou encore l'élimination des obstacles liés aux droits Humains et aux questions de genre. Le cas échéant, ils devront expliquer clairement en quoi le contexte considéré (problèmes de sécurité, graves déficits de capacités, carences en termes de gouvernance et de ressources, etc.) influe sur les paysages de financement (retrait de certains partenaires, incapacité du gouvernement à honorer ses engagements, etc.) et préciser leurs incidences sur la pérennité du programme.



Dans les contextes d'intervention difficiles où les changements sont fréquents et où la planification stratégique à long terme est complexe, la démarche de pérennisation des acquis peut prendre la forme d'une planification par scénarios ou d'un plan d'urgence.



**Documents utiles pour compléter cette section :**

- [Politique du Fonds mondial en matière de pérennité, de transition et de cofinancement](#)
- [Manuel du candidat](#)
- [Liste d'admissibilité du Fonds mondial pour 2017](#)

## DEMANDE DE FINANCEMENT HIÉRARCHISÉE AU-DELÀ DE LA SOMME ALLOUÉE (PAAR)

Les candidats sont invités à remplir une demande de financement hiérarchisée au-delà de la somme allouée (PAAR). Le PAAR devrait représenter des modules / interventions clés supplémentaires, factuels et chiffrés pour l'investissement, organisés par ordre d'importance relative pour le programme (priorité élevée, moyenne ou faible).

Le modèle de demande de PAAR basé sur Excel est destiné à aider les candidats à présenter une justification claire pour chaque module / intervention proposé au-delà de la somme allouée.

Si la demande est jugée par le TRP techniquement solide, stratégiquement ciblée et positionnée pour obtenir le plus grand impact, la demande de PAAR sera inscrite dans le registre des Demandes de qualités non financées par le Fonds mondial pour faciliter le financement si des ressources supplémentaires devenaient disponibles. Par exemple, le PAAR pourrait être financé grâce aux gains d'efficacité constatés dans le montant de l'allocation pendant l'octroi des subventions, ou à travers des ressources supplémentaires provenant d'autres donateurs.

Avant de compléter la demande de financement au-delà de la somme allouée, **les candidats doivent s'assurer que les modules et interventions les plus critiques pour leur programme sont suffisamment couverts par la somme allouée.** Dans l'examen qu'il mène, le Comité technique d'examen des propositions peut recommander que certains modules et interventions soient financés dans le cadre de la somme allouée et non du montant au-delà de celle-ci s'il estime que des modules ou interventions nécessaires (par ex. pour les populations-clés et vulnérables) n'ont pas été suffisamment pris en considération dans le cadre de la somme allouée au pays.

Dans les cas où les modules de PAAR sont une extension des modules décrits dans la demande d'allocation, la justification du candidat pourrait se limiter à une explication de la manière dont l'investissement supplémentaire contribuera à accroître les résultats et / ou l'impact. Dans les cas où de nouvelles interventions sont proposées dans le PAAR, les candidats sont encouragés à décrire brièvement les activités qui seront mises en œuvre en plus d'expliquer comment les interventions amélioreront les résultats / impacts sur les programmes de maladies et contribueront à construire des systèmes résistants et pérennes pour la santé.

### Leçons tirées du TPR à l'attention des candidats:

- Les candidats sont invités à soumettre une demande de financement hiérarchisée au-delà de somme allouée en même temps que les demandes de financement.

- Les candidats doivent noter les points qui suivent lors de l'élaboration du PAAR:
  - Contextualiser les interventions proposées pour les demandes d'allocation prioritaires en faisant référence aux données épidémiologiques et de couverture clés.
  - Inclure une justification et expliquer les impacts supplémentaires que le financement supplémentaire permettrait d'obtenir s'il était disponible.
  - Pour chaque intervention, spécifier l'ordre de priorité du programme, indiquer, le cas échéant, l'unité géographique et le groupe de population qui sera desservi.
- Inclure les interventions essentielles dans la demande d'allocation plutôt que dans le PAAR.

## FONDS DE CONTREPARTIE (si applicable)

Le Conseil du Fonds mondial a approuvé un flux de financement supplémentaire - désigné comme fonds de contrepartie - pour inciter les pays éligibles à aligner leurs allocations sur les priorités stratégiques essentielles à l'impact et à la réalisation de la Stratégie du Fonds mondial 2017-2022.

Les pays éligibles ont été informés des priorités stratégiques spécifiques pour lesquelles ils peuvent accéder à des fonds de contrepartie dans leurs lettres d'allocation, ainsi que du montant de financement supplémentaire potentiellement disponible en tant que fonds de contrepartie.

Si vous êtes admissible à une demande de fonds de contrepartie, veuillez consulter le site Web du Fonds mondial pour le formulaire de demande, les instructions et les conseils pertinents sur les fonds de contrepartie.

## TROISIÈME PARTIE : DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES À JOINDRE À LA DEMANDE DE FINANCEMENT

Outre le formulaire de demande, les candidats sont tenus de joindre à leur dossier les documents d'accompagnement suivants : tableau(x) relatif(s) au paysage de financement, tableau(x) des lacunes programmatiques, cadre de performance et budget.

Au titre du cycle en cours, les candidats ne sont plus tenus de présenter le fichier « modular template » (outil modulaire). En revanche, ils doivent utiliser le cadre de performance et le budget tout au long du cycle, du dépôt de la candidature à la mise en œuvre de la subvention, et remplir ces documents au fil de l'eau, en fonction du niveau de détail disponible (voir paragraphes ci-dessous pour plus de détails sur les informations demandées au stade de la demande de financement).

Si l'outil modulaire ('modular template') a été abandonné, la démarche modulaire – cadre de catégories programmatiques uniformisées appelées « modules » – reste quant à elle vigoureuse. Ce cadre contribue à structurer les analyses des programmes et des lacunes financières, tout en faisant le trait d'union entre les principaux buts, objectifs, interventions, indicateurs, cibles et coûts représentés dans les documents clés du dossier. Pour tout complément d'information sur le cadre modulaire, veuillez-vous reporter au [Manuel sur le cadre modulaire du Fonds mondial](#).

En plus des documents de base à joindre au dossier, les candidats doivent également remettre : une liste d'abréviations et d'annexes, des documents relatifs à l'admissibilité des instances de coordination nationale, l'approbation de la demande de financement par l'instance de coordination nationale et d'autres pièces obligatoires (plan stratégique national/plan national

de santé par exemple). La liste des produits de santé doit impérativement être jointe à la demande des pays classés dans la catégorie « à fort impact ». Pour tous les autres pays, cette liste est facultative. Elle devra toutefois être complétée pendant la phase d'établissement de la subvention, selon qu'il convient.

Vous trouverez une liste de vérification en annexe du présent livret d'instructions. Les candidats sont invités à s'aider de cet outil pour contrôler que leur dossier est complet avant de l'envoyer.

## Tableau(x) des lacunes programmatiques



**Les tableaux des lacunes programmatiques sont obligatoires pour les composantes de maladie, mais facultatifs pour la composante « systèmes résilients et pérennes pour la santé ».**

Pour chaque composante, les candidats sont tenus de compléter un tableau des lacunes programmatiques pour trois à six modules clés en rapport avec la demande de financement<sup>4</sup>. L'analyse des lacunes programmatiques doit permettre de déceler, pour chaque module/intervention, les principales lacunes dans la couverture des interventions à l'échelle du pays, et d'estimer la manière dont elles peuvent être comblées par le Fonds mondial et d'autres formes d'appui. On parle de module clé quand sa mise en œuvre contribue de manière prépondérante à l'obtention de l'impact attendu de la demande de financement et/ou lorsque le module concentre les besoins en financements. L'analyse des lacunes programmatiques jette donc les bases du raisonnement sous-tendant le choix des modules prioritaires pour lesquels des financements sont demandés. Elle nous renseigne sur les besoins globaux, la proportion des besoins déjà couverts et la proportion des besoins pour lesquels une demande de financement a été adressée au Fonds mondial. Les lacunes restant à combler dans la couverture du programme constituent alors le point de départ de la demande de financements hiérarchisés au-delà de la somme allouée. L'analyse des lacunes programmatiques est axée sur la couverture du programme et n'exige pas du candidat qu'il indique les coûts financiers associés à ces modules prioritaires.

Pour les modules prioritaires dont les lacunes sont difficiles à quantifier (par exemple lorsqu'un module n'est pas lié à une prestation de services), le candidat doit expliquer les lacunes observées en matière de couverture à la section 2 du formulaire de demande.

Il est important de vérifier que les niveaux de couverture proposés dans le tableau des lacunes programmatiques sont bien compatibles avec les cibles de couverture indiquées dans le cadre de résultats, par exemple.

Vous trouverez des informations détaillées sur la façon dont les tableaux doivent être remplis dans le fichier Excel. Pour les composantes de maladie, ce volet explicatif comprend également une liste complète des modules prioritaires parmi lesquels le candidat pourra faire son choix. Remarque importante : pour le VIH et le paludisme, le fichier Excel contient les tableaux de lacunes standard, mais aussi des tableaux personnalisés pour des modules spécifiques, l'objectif étant de tenir compte de la variété de méthodes appliquées pour quantifier les lacunes dans les différents modules.

## Tableau(x) relatif(s) au paysage de financement

<sup>4</sup> Les pays « ciblés » sont autorisés à présenter un nombre de modules clés inférieurs aux trois modules minimums demandés.



**Les candidats sont priés de remplir les onglets « health system » (système de santé) et « gap overview » (synthèse des déficits) pour les composantes de maladie incluses dans la demande de financement.**

Les renseignements fournis dans le(s) tableau(x) relatif(s) au paysage de financement viennent compléter les réponses données par le candidat dans les sections 2 et 4 du formulaire de demande. Dans le corps du formulaire, le candidat peut d'ailleurs faire référence au tableau selon que de besoin, sans avoir à répéter les informations qu'il contient.

Le tableau d'ensemble du paysage de financement définit :

- i) les fonds nécessaires au financement d'une riposte globale à la maladie ;
- ii) les financements existants et attendus provenant de sources **nationales** et **externes** ; et
- iii) les déficits de financement restant à combler (à savoir l'écart entre les besoins de financement et les fonds disponibles).

L'onglet « health sector » (secteur de la santé) renseigne sur les dépenses publiques de santé et doit être rempli par l'ensemble des candidats.

Le fichier Excel contient d'autres onglets détaillant le déficit de financement de chaque module, pour chaque composante de maladie concernée. Pour évaluer ces déficits, les candidats peuvent soit s'appuyer sur les modules du Fonds mondial, soit utiliser les catégories de coûts figurant dans le plan stratégique national. Les pays à fort impact et à revenu intermédiaire de la tranche supérieure sont tenus de remplir la feuille « detailed financial gap » (détail du déficit de financement) pour la ou les composantes de maladie figurant dans leur demande. Bien que cette étape soit facultative pour les autres candidats, il leur est conseillé de compléter la feuille de travail.

Vous trouverez des informations détaillées sur la façon dont les tableaux doivent être remplis dans le fichier Excel.

## Cadre de résultats et budget



**En lieu et place de l'outil modulaire ('modular template'), les candidats doivent désormais présenter un cadre de performance et un budget dès le dépôt de la demande de financement.**

Le cadre de performance et le budget sont deux outils qui devront être utilisés tout au long du cycle de financement. Ils seront modifiés autant que de besoin au cours de la phase d'établissement de la subvention et pendant toute la période de mise en œuvre. Bien que le cadre de performance et le budget doivent être soumis dès le stade du dépôt de la demande, là où ils étaient auparavant complétés à l'établissement de la subvention, le niveau de détail demandé varie selon l'étape considérée. Au stade de la candidature, ces documents renfermeront des informations stratégiques de haut niveau, qui seront développées plus avant à l'établissement de la subvention. Vous trouverez ci-dessous un aperçu du niveau de détail requis à chaque étape.

### Cadre de performance

Au stade d'élaboration de la demande de financement, le candidat doit fournir les cibles annuelles retenues pour les indicateurs d'impact, d'effet et de couverture, avec les hypothèses principales utilisées. Les cibles semestrielles accompagnant les indicateurs de couverture sont facultatives à ce stade, mais sont obligatoires à l'établissement de la subvention. Les dates de présentation des rapports d'étape (rapports sur les résultats actuels) ne doivent être fournies

qu'au stade de l'établissement de la subvention. Selon le contexte, allant de la situation d'urgence extrême à l'instabilité chronique en passant par un environnement particulièrement volatile, le cadre de résultats s'appliquant aux portefeuilles des contextes d'intervention difficiles pourra être simplifié, en limitant par exemple le nombre d'indicateurs et/ou les mesures de suivi du plan de travail.

Veillez prendre contact avec le gestionnaire de portefeuille du Fonds afin d'en discuter plus avant si nécessaire.

## Budget

Au stade de l'élaboration de la demande, le candidat ne doit présenter qu'un budget résumé, ventilant les informations par module, intervention, groupe de coûts et bénéficiaire principal. Le budget récapitulatif est automatiquement calculé une fois ces informations de haut niveau saisies dans l'onglet « detailed budget » (budget détaillé) du fichier Excel. La présentation d'un budget complet, incluant une description des activités prévues, n'est pas nécessaire à ce stade, mais sera demandée à l'établissement de la subvention. De même, les candidats présenteront un budget annuel sur trois ans lors du dépôt de leur demande de financement, mais devront ventiler leurs chiffres par trimestre à l'établissement de la subvention. Cela dit, pour des raisons pratiques, certains candidats opteront peut-être pour la présentation d'un budget plus détaillé dès la soumission de la demande de financement (en particulier, s'il est prévu que l'intervalle de temps entre l'approbation de la demande de financement et la date à laquelle le Conseil d'administration devrait donner son feu vert soit assez court, les candidats gagneront en efficacité à préparer d'emblée un budget détaillé). L'inclusion d'un budget détaillé est laissée à l'entière appréciation du pays candidat, qui choisira l'option recueillant sa préférence.

Les hypothèses de coûts et les informations clé pour l'établissement du budget devraient être disponibles à ce stade et les candidats sont invités à fournir ces informations au budget. Veuillez-vous référer aux directives budgétaires pour plus d'informations.

Chaque demande de financement doit être accompagnée d'un cadre de performance et d'un budget dûment complétés. À l'établissement des subventions, ces documents seront développés plus avant par subvention. Veuillez-vous reporter aux fichiers Excel correspondants pour des instructions détaillées sur la façon de compléter le cadre de résultats et le budget.

### Liste des produits de santé, hypothèses les concernant et données de quantification



**Le candidat doit remplir la liste des produits de santé uniquement si les financements sollicités au Fonds mondial couvrent des produits de santé et/ou la prise en charge des coûts de gestion connexes.**

La liste des produits de santé répertorie les produits de santé et les coûts y afférents qui seront financés au titre de la demande de financement. Pour chaque produit de la liste, les informations suivantes sont fournies : quantités d'achat estimées pour chaque année de la période de mise en œuvre, coût unitaire estimé et frais de gestion.

Les pays classés par le Fonds mondial comme « high impact » sont tenus de présenter leur liste des produits de santé dès le dépôt de leur demande de financement. À ce stade, cette liste est facultative pour les pays « core »<sup>5</sup>, selon la part des financements demandés qui est destinée aux produits de santé. Les pays « focused » ne sont pas tenus de soumettre de liste. Au stade de l'élaboration de la demande, les pays devant soumettre une liste des produits de santé peuvent indiquer des sommes forfaitaires pour les produits autres que ceux considérés comme « essentiels »<sup>6</sup>.

Les hypothèses et quantifications posées quant à l'achat des produits de santé et aux frais de gestion associés sont des éléments d'appréciation contextuels dont il faut tenir compte au moment de dresser la liste des produits de santé. Pour les pays classés « à fort impact » par le

<sup>5</sup> Classement du portefeuille par le Fonds mondial – liste des pays

<sup>6</sup> On entend par « produits de santé essentiels » les produits visés par le Système d'information sur les prix et la qualité. Les autres produits pouvant être financés sont par exemple les consommables de laboratoire, et les médicaments n'entrant pas dans la classe des produits pharmaceutiques antirétroviraux, antipaludiques et antituberculeux.

Fonds mondial, ces informations doivent figurer dans les documents d'accompagnement joints à la demande de financement. Dans les pays « essentiels » et « ciblés », leur présentation est facultative, mais peut être envisagée par les équipes de pays, en particulier si le budget couvre plus de 50 pour cent des produits de santé. Le candidat peut soumettre ces informations au format de son choix.

Les produits de santé répertoriés et les quantités estimées sont fortement tributaires du cadre de performance, puisqu'ils sont étroitement liés aux cibles programmatiques, aux hypothèses posées et aux données relatives à la chaîne d'approvisionnement. De son côté, la liste a une incidence sur le budget, puisque les montants estimés pour chaque catégorie de coût<sup>7</sup> dans le modèle de liste sont répercutés dans le budget. L'outil « liste des produits de santé » devra être utilisée pendant tout le cycle de mise en œuvre et sera modifiée selon les besoins à l'établissement de la subvention et au cours de la mise en œuvre.

Pour tout complément d'information sur la façon de compléter la liste des produits de santé, veuillez-vous reporter au modèle de liste fourni au format Excel.

## Liste des abréviations et des pièces jointes

Les candidats peuvent utiliser la liste des abréviations et des pièces jointes pour :

- répertorier les abréviations et acronymes peu usités ou spécifiques à un pays qui sont employés dans la demande de financement,
- dresser la liste de tous les documents d'accompagnement pertinents pour la demande de financement, mais non inclus à la question 1.1.

Dans la liste des annexes, les documents d'accompagnement complémentaires doivent être clairement nommés et numérotés, et la référence exacte de la page (le cas échéant) doit être mentionnée. Si les documents en question sont librement accessibles en ligne, il est conseillé au candidat de mentionner l'adresse URL de la page Web correspondante, afin de limiter le nombre de documents joints à la demande de financement.

Comme indiqué à la question 1.1, les candidats ne joindront que les documents apportant un éclairage utile à la demande de financement et s'abstiendront de dresser une longue liste d'annexes diverses qui pourraient diluer l'information, plutôt que la préciser.

## Critères d'admissibilité des instances de coordination nationale

Les instances de coordination nationale sont au cœur de l'engagement du Fonds mondial en faveur de l'appropriation au niveau local et de la prise de décision participative. Dans tous les cas possibles, ce partenariat multipartite de niveau national sera la principale entité chargée d'élaborer des demandes de subvention adaptées aux besoins prioritaires et de les soumettre au Fonds mondial, ainsi que de superviser les progrès accomplis pendant la mise en œuvre.

Dans les contextes difficiles, où il peut s'avérer malaisé de s'assurer la participation de parties prenantes multiples, le Fonds mondial peut approuver des exceptions à la candidature de l'instance de coordination nationale et accepter des dossiers émanant d'autres entités. Le Fonds mondial doit donner son accord préalable pour qu'une entité autre qu'une instance de coordination nationale puisse présenter une demande lorsque : i) aucun gouvernement légitime n'est au pouvoir ; ii) le pays est frappé par un conflit, une catastrophe naturelle ou une situation d'urgence complexe ; iii) les liens de partenariat avec les organisations non

---

<sup>7</sup> Catégories de coûts 4, 5, 6 et 7

gouvernementales et de la société civile ont été rompus ou sont inexistantes ; et iv) l'instance de coordination nationale est très fragile et fonctionne mal.

Selon le contexte considéré, il est possible de fixer d'autres modes de gouvernance, par exemple un mécanisme de coordination entre partenaires, pouvant prendre la forme de pôles/clusters santé ou d'une plateforme régionale intégrée de gestion des subventions. Dans des cas exceptionnels, la demande de financement peut être coordonnée par le Fonds mondial, qui travaillera en concertation avec les plateformes de coordination nationale et/ou multipays.

Le Fonds mondial demande aux instances de coordination nationale de remplir six conditions pour pouvoir prétendre à un financement (« critères d'admissibilité des instances de coordination nationale »). Les candidats devront vérifier que les six critères sont bien satisfaits. L'examen du respect des six exigences se fondera sur deux évaluations distinctes :

- **Critères d'admissibilité n° 1 et 2 :** La conformité des instances de coordination nationale avec les critères d'admissibilité 1 et 2, spécifiques à la demande de financement, sera évaluée par le Secrétariat du Fonds mondial au dépôt de la demande.
- **Critères d'admissibilité n° 3, 4, 5 et 6 :** La conformité des instances de coordination nationale avec les critères d'admissibilité 3, 4, 5 et 6 sera évaluée une fois par an à l'aide de l'outil d'évaluation des résultats des instances de coordination nationale.

La procédure différenciée d'examen s'applique à l'évaluation de la conformité des instances de coordination nationale aux critères 1 et 2 (examen « normal » ou « allégé »). La formule d'examen applicable est fonction de l'évaluation globale par le Secrétariat des résultats et de l'admissibilité de l'instance de coordination nationale. Pour effectuer cette évaluation, le Secrétariat examine les données annuelles générées à l'aide de l'outil d'évaluation de performance (« EPA »), ainsi que les informations contextuelles supplémentaires que lui transmet le département du Fonds mondial chargé des questions liées aux communautés, aux droits et au genre.

L'instance de coordination nationale est informée dans la lettre d'allocation du niveau d'examen auquel elle sera soumise et des documents qu'il faudra joindre à la demande de financement au moment de son dépôt. Toutes les instances de coordination nationale sont priées de remettre un texte narratif répondant aux différents critères d'admissibilité. Les instances soumises à un examen « allégé » devront fournir une « déclaration de conformité », tandis que celles soumises à la procédure « standard » seront tenues de produire des pièces justificatives pour étayer de manière factuelle leur réponse.

Le texte narratif et les pièces justificatives peuvent être soumises soit **avant** le dépôt de la demande de financement, soit **en même temps** que celle-ci, et envoyées au Fund Portfolio Manager, le Département Accès aux Financements ([accesstofunding@theglobalfund.org](mailto:accesstofunding@theglobalfund.org)).

### **Critère n° 1 : Procédure d'élaboration de la demande de financement**

L'élaboration de la demande de financement doit être un processus ouvert, transparent et inclusif qui assure la participation d'un large éventail de parties prenantes, en particulier les populations-clés. Le Fonds mondial exige de toutes les instances de coordination nationale qu'elles :

- a. coordonnent la mise au point de toutes les demandes de financement selon des procédures transparentes et documentées faisant participer un large éventail de parties



prenantes, dont les membres et non-membres<sup>8</sup> des instances de coordination nationale, représentant les enjeux propres à chaque maladie et les dimensions transversales (renforcement des systèmes de santé, droits humains, suivi-évaluation, gestion des achats et de la chaîne d'approvisionnement, santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile), à la préparation des demandes et à l'examen des activités à y inclure.

- b. documentent clairement les mesures prises en vue de faire participer les populations-clés à la mise au point des demandes de financement.

Pour satisfaire à ce premier critère, les instances de coordination nationale doivent démontrer clairement que les populations-clés ont été concrètement associées au processus d'élaboration de la demande de financement et doivent être en mesure de produire des pièces justificatives à l'appui de leur réponse.

## **Critère n° 2 : Procédure de désignation et de sélection du récipiendaire principal**

Le Fonds mondial exige de toutes les instances de coordination nationale qu'elles :

- a. désignent un ou plusieurs récipiendaires principaux lors du dépôt de leur demande de financement<sup>9</sup>,
- b. documentent une procédure transparente de désignation de tous les récipiendaires principaux, aussi bien existants que nouvellement désignés, reposant sur des critères clairement définis et objectifs, et
- c. documentent la gestion de tout conflit d'intérêts potentiel susceptible d'influencer la procédure de désignation des récipiendaires principaux.

Pour ce deuxième critère, les instances doivent être en mesure de démontrer que la désignation de chaque récipiendaire principal s'est faite selon une procédure décisionnelle transparente (y compris dans les cas où le récipiendaire principal actuel est à nouveau choisi) et d'expliquer, preuves à l'appui, comment les conflits d'intérêts potentiels ou avérés ont été gérés.

Veillez-vous référer aux [Directives et exigences pour les instances de coordination nationale](#) et à [l'outil d'autoévaluation des instances de coordination nationale](#). Vous trouverez également un exemple de liste de documents d'accompagnement à l'annexe 1 du formulaire de description narrative relatif à l'admissibilité des instances de coordination nationale. Si vous avez des questions, veuillez prendre contact avec le gestionnaire de portefeuille du Fonds.

## **Approbation de la demande de financement par l'instance de coordination nationale**

Le Fonds mondial exige les preuves de l'approbation de la demande de financement finale par tous les membres de l'instance de coordination nationale (ou leurs remplaçants désignés). Un représentant de chaque récipiendaire principal doit signer la demande de financement en bas du formulaire d'approbation pour confirmer qu'il approuve la demande de financement et qu'il est prêt à entamer l'établissement de la subvention et la mise en œuvre.

Les membres de l'instance de coordination nationale se trouvant dans l'incapacité de signer le formulaire d'approbation doivent envoyer un courrier électronique d'approbation au secrétariat de leur instance de coordination nationale, lequel sera joint à la demande soumise au Fonds mondial.

---

<sup>8</sup> Par « non-membre », on entend tout intervenant pertinent qui peut ne pas être représenté au sein de l'instance de coordination nationale mais participe à la riposte nationale contre la maladie ou au secteur de la santé en général.

<sup>9</sup> Dans certains cas exceptionnels, le Fonds mondial sélectionne directement les récipiendaires principaux pour le compte de l'instance de coordination nationale. C'est le cas lorsque le pays considéré est visé par la politique de sauvegarde supplémentaire ou fait l'objet d'une enquête du Bureau de l'Inspecteur général.

Si un membre d'une instance de coordination nationale refuse d'approuver la demande de financement, ce dernier est invité à en informer le Fonds mondial et à lui préciser le motif de son refus par écrit ([AccessToFunding@theglobalfund.org](mailto:AccessToFunding@theglobalfund.org)), de manière à lui signifier clairement sa position.

## **Cartographie des modalités de mise en œuvre**

Les candidats et les bénéficiaires principaux sont encouragés à mettre à jour leur carte des modalités de mise en œuvre, utilisée à l'établissement de la subvention au cours du précédent cycle d'allocation, et à la joindre en annexe de leur dossier. Si le candidat opte pour une actualisation de la carte, il devra indiquer clairement les modifications qui y ont été apportées.

La carte des modalités de mise en œuvre est une représentation graphique de la subvention considérée (ou d'un ensemble de subventions), détaillant : i) toutes les entités recevant des subventions et/ou jouant un rôle dans la mise en œuvre du programme, ii) les liens hiérarchiques et les relations de coordination entre elles, iii) le rôle de chaque entité dans la mise en œuvre du programme, et iv) les flux de fonds et de marchandises, et le circuit des données déclaratives. Les éléments connus peuvent être clairement indiqués sur la carte, tandis que les éventuels domaines où des incertitudes persistent quant à la mise en œuvre du programme peuvent être mis en évidence par le candidat.

Dans les situations d'urgence extrême où un plan d'urgence est demandé (voir ci-dessus), le candidat peut également transcrire le contenu du plan dans une carte des modalités de mise en œuvre.

Une carte actualisée devra être transmise au terme de l'établissement de la subvention ; elle rendra compte de tout changement intervenu et précisera les variables qui restent inconnues.

Pour obtenir des informations détaillées sur cet exercice de cartographie, veuillez consulter les [directives relatives à la cartographie des modalités de mise en œuvre](#).

## ANNEXE 1 : Liste de contrôle à utiliser pour vérifier que le dossier de candidature est complet

Les candidats sont invités à utiliser la liste de contrôle ci-dessous afin de vérifier que leur dossier est complet avant de le soumettre.

<input type="checkbox"/>	Formulaire de demande de financement
<input type="checkbox"/>	Tableau(x) des lacunes programmatiques
<input type="checkbox"/>	Tableau(x) relatif(s) au paysage de financement
<input type="checkbox"/>	Cadre de résultats
<input type="checkbox"/>	Budget
<input type="checkbox"/>	Liste des produits de santé (le cas échéant <sup>10</sup> )
<input type="checkbox"/>	Stratégies nationales (stratégie sectorielle de santé et stratégie spécifique à chaque maladie)
<input type="checkbox"/>	Cartographie des modalités de mise en œuvre (facultative)
<input type="checkbox"/>	Liste des abréviations et des annexes
<input type="checkbox"/>	Documents relatifs aux critères d'admissibilité de l'instance de coordination nationale (le cas échéant) : <ul style="list-style-type: none"><li>- Partie narrative sur l'admissibilité de l'instance de coordination nationale</li><li>- Déclaration de conformité ou documents justificatifs</li></ul>
<input type="checkbox"/>	Approbation de la demande de financement par l'instance de coordination nationale (le cas échéant)
<input type="checkbox"/>	Tous les documents justificatifs référencés dans la demande de financement

---

<sup>10</sup> Voir instructions ci-dessus pour plus de détails sur les modalités de dépôt des demandes.